



OIC/8-ICTM/2013/RES -Final

Original: *English*

**RESOLUTION
SUR
LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME
ENTRE LES ETATS MEMBRES DE L'OCI
SOUMIS A LA
8^{ème} SESSION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE
DES MINISTRES DU TOURISME**

Banjul, République de Gambie

04-06 DECEMBRE 2013

RESOLUTION
SUR
LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME
ENTRE LES ETATS MEMBRES DE L'OCI

La 8^{ème} Conférence Islamique des Ministres du Tourisme (CIMT), tenue du 1^{er} au 03 Safar, 1435H (04 – 06 Décembre 2013), à Banjul, en République de Gambie.

Rappelant l'accord général de coopération économique, technique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI, adopté par la Résolution No.1/8-E issue de la 8^{ème} session du CMAE, tenue à Tripoli, en Libye, du 16 au 22 mai 1977 ;

Conformément au Programme d'Action Décennal adopté par la 3^{ème} session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet, réunie à La Mecque, Royaume d'Arabie Saoudite, en décembre 2005 ;

Se référant au cadre de développement et de coopération dans le domaine du tourisme entre les Etats membres de l'OCI, adopté par la 6^{ème} session de la Conférence Islamique des Ministres du Tourisme, tenue à Damas, en République arabe syrienne, du 25 au 28 Joumada Al-Thani (29 juin – 2 juil 2008) ;

Rappelant également les résolutions adoptées par les différentes sessions du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (CMAE), en particulier la Résolution No. 5/39-E de la 39^{ème} Session du CMAE, tenue à Djibouti, du 1^{er} au 3 Mouharram 1434 H (15-17 novembre 2012) ;

Rappelant en outre les Résolutions adoptées par les sessions précédentes de la CIMT ;

Reconnaissant que le tourisme joue un rôle central dans la promotion des relations économiques, sociales et culturelles entre les nations et qu'il contribue à ce titre à la paix et à la sécurité internationales, de même qu'à l'entente entre les nations ;

Réitérant l'importance du tourisme durable dans l'actualisation des stratégies et politiques de lutte contre la pauvreté et en tant que vecteur essentiel du développement durable ;

Exprimant ses remerciements à la République d'Indonésie, à la Malaisie et à la République Islamique d'Iran pour le rôle qu'ils ont joué en tant que points focaux, en collaboration avec les institutions compétentes de l'OCI, et pour les efforts qu'ils ont consentis pour la promotion de la facilitation du tourisme, du marketing touristique, de la recherche et de la formation dans le domaine du tourisme ;

Félicitant la République Islamique d'Iran pour avoir accueilli la 3^{ème} réunion du Comité de Coordination consacrée à la préparation du rapport intermédiaire sur la mise en œuvre du Cadre de développement sur le tourisme, tenue à Téhéran, les 12-13 juin 2012 ;

Exprimant ses remerciements à la République de Turquie pour avoir abrité la 1^{ère} réunion du Forum du Secteur Privé dans le domaine du Tourisme de l'OCI/COMCEC, tenue à Izmir, en République de Turquie, les 7-8 décembre 2012, ainsi que pour avoir accueilli un programme de formation au profit des responsables d'hôtellerie et d'agences de voyage des Etats membres de l'OCI, qui a eu lieu à Antalya, en Turquie, du 16 au 20 avril 2013.

Prenant acte du travail effectué par les institutions compétentes de l'OCI et, tout particulièrement, le Centre de Recherches sur l'Histoire, l'Art et la Culture islamiques (IRCICA), le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), le Centre de Recherches statistiques, économiques sociales et de Formation pour les pays islamiques (SESRIC), l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ISESCO) et la Chambre islamique de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (CICIA) ;

Se félicitant de l'organisation réussie de la Conférence internationale sur « L'histoire de la civilisation islamique en Afrique de l'Est », par (IRCICA) en collaboration avec l'Autorité des Archives Nationales du Sultanat d'Oman et l'Université de Zanzibar, tenue à Zanzibar, en Tanzanie, du 3 au 6 septembre 2013, de même que de la production d'une série d'ouvrages de référence et de l'organisation de séminaires axés sur la culture, l'histoire, les arts, l'artisanat et le patrimoine architectural du monde islamique et qui sont le couronnement des programmes et projets de recherche entrepris par ledit Centre ;

Prenant notre avec satisfaction de la publication par l'IRCICA de l'album des travaux ayant remporté le Prix international de Mascate pour l'innovation et la créativité dans l'artisanat et d'un documentaire sous le titre : « Tourisme et artisanats dans le monde islamique », qui offre une évaluation exhaustive des perspectives de développement économique, sociale et culturelle de la relation entre tourisme et artisanat dans environ 50 pays de l'OCI ;

Louant le lancement par le SESRIC du rapport, intitulé : « Le tourisme international dans les pays de l'OCI : Perspectives et défis », et Prenant note avec satisfaction de l'initiative prise par le SESRIC en faveur du développement de programmes de renforcement des capacités dans le domaine du tourisme, dans le cadre du programme OIC-VET ;

Prenant note avec satisfaction des efforts déployés par le CIDC dans la promotion des activités et programmes touristiques, en particulier sa coopération avec l'OMT dans la coordination de la mise en œuvre du projet régional sur le thème : « Le développement durable du tourisme dans un réseau transfrontalier de parcs et de réserves en Afrique de l'Ouest. » ;

Exprimant ses remerciements au Gouvernement de la République Islamique d'Iran et au CICIA pour l'organisation réussie de la 3^{ème} et de la 4^{ème} Conférences sur le Tourisme de santé dans les pays islamiques, tenues à Mashhad, respectivement les 18-19 décembre 2012 et les 26-27 novembre 2013 ;

Exprimant également son appréciation des efforts déployés par l'ISESCO dans la promotion de la culture au sein des Etats membres de l'OCI et, tout particulièrement, son organisation et son parrainage du Prix annuel de la ville de la culture islamique ;

Prenant note du rapport intermédiaire sur la mise en œuvre du Document-cadre, adopté par la 3^{ème} réunion du Comité de Coordination sur le Tourisme, et des documents de travail soumis à la Conférence par le Centre de Recherches sur l'Histoire, l'Art et la Culture Islamiques (IRCICA), le Centre de Recherches Statistiques, Economiques, Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (SESRIC), le Centre islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ISESCO) ; ainsi que des interventions faites par les Etats membres au cours des délibérations de la Conférence ;

Saluant le Secrétariat général de l'OCI pour son appui continue et son aide précieuse à la Conférence ;

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général à ce sujet :

1. **ADOPTE** le mécanisme et critères de sélection de la ville touristique de l'OCI et confie au Comité de coordination et au Secrétariat général la mission de sélection pour l'attribution de ce prix.
2. **INVITE** l'IRCICA à mettre en œuvre le mécanisme et critères d'attribution du Prix du Label d'Excellence de l'OCI pour l'Artisanat.
3. **ACCUEILLE FAVORABLEMENT** la proposition de la République Islamique d'Iran de créer « Un centre du patrimoine des pays islamiques » et invite l'IRCICA à assurer la mise en application des aspects saillants de la proposition.
4. **ELIT** les Etats membres suivants pour constituer le Comité de Coordination composé de neuf membres, durant la période allant de 2013 à 2017 :
 - a) Royaume d'Arabie Saoudite.
 - b) République d'Irak.
 - c) Malaisie.
 - d) République de Turquie.
 - e) République du Sénégal.
 - f) République de l'Ouganda.
 - g) Etat de Palestine.
 - h) République de Gambie.
 - i) République de fédérale du Niger.
5. **SE FELICITE** de l'offre faite par la République de Gambie d'accueillir la quatrième réunion du Comité de Coordination en 2014 afin de permettre au Comité de poursuivre ses travaux et d'élaborer les plans et programmes visant à assurer la mise en œuvre du Document-cadre sur le tourisme, et d'en faire

rapport à la prochaine Conférence islamique des ministres du Tourisme, à travers la personne du Secrétaire général ;

6. **APPELLE** les Etats membres de l'OCI et leurs entités du secteur privé respectives à promouvoir le tourisme intra-OCI en participant activement à la Deuxième Foire du Tourisme de l'OCI-COMCEC, prévue à Istanbul, en République de Turquie, les 16-17 décembre 2013 ;
7. **PRENDS NOTE** des activités de l'IRCICA en rapport avec l'étude et l'inventaire du patrimoine architectural islamique, sa contribution à cet égard à la vulgarisation de l'information pour le tourisme culturel et sa collaboration avec les organismes internationaux concernés ; **se félicite** de la base de données islamique sur le patrimoine architectural parrainé par SAR le Prince Sultan Bin Salman, Secrétaire général de la Haute instance du tourisme et des antiquités, au Royaume d'Arabie Saoudite et **invite** les Etats membres, qui ne l'ont pas encore fait, à fournir à l'IRCICA les données et informations relatives à leurs sites et monuments islamiques et à désigner leurs points focaux respectifs pour qu'ils collaborent de manière continue avec l'unité chargée de la base de données à l'IRCICA.
8. **SE FELICITE** de l'offre faite par la République Tunisienne d'accueillir la 2^{ème} Foire du Tourisme des Etats membres qui sera coorganisée par le Ministère du Tourisme de la République de Tunisie et la CIDC, du 23 au 26 avril 2014 et exhorte les Etats membres à participer activement à cet événement.
9. **PRENDS NOTE** de l'organisation des 3^{ème} et 4^{ème} Foires du Tourisme des Etats membres de l'OCI, par l'Egypte et la République Islamique d'Iran, respectivement en 2016 et en 2018.
10. **SE FELICITE** des dispositions actuelles prises par le CIDC en vue de coorganiser la 1^{ère} Exposition du Hajj et de la Omra avec la Société internationale des Foires et Expositions d'Al-Madina, prévue du 16 au 20 novembre 2014, à Médine, Royaume d'Arabie Saoudite, et invite les Etats membres à prendre part de manière active à cet événement.
11. **SE FELICITE** également de l'offre faite par la République d'Indonésie d'organiser une conférence sur le tourisme de la Sharia en Indonésie en 2014 et exhorte les Etats membres à participer activement à cet événement.
12. **DEMANDE** aux Etats membres impliqués dans le projet régional de « Développement du tourisme dans un réseau de parcs et d'aires protégées en Afrique de l'Ouest », de l'intégrer dans leurs programmes de développement respectifs soumis aux bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, et de soumettre leurs segments nationaux respectifs du projet à la prochaine réunion du Comité de pilotage dudit projet.

13. **APPELLE** les Etats membres concernés, les institutions compétentes de l'OCI et l'ensemble des parties prenantes à mettre en œuvre ledit projet en vue de faciliter la mobilisation des fonds nécessaires au financement du projet.
14. **INVITE** également les Etats membres, les organismes de financement, les organes, entreprises et institutions d'appui au développement bilatéral et multilatéral du secteur privé, ainsi que les institutions concernées de l'OCI à participer activement à la deuxième Conférence des Donateurs afin de mobiliser les ressources nécessaires pour la mise en œuvre du projet régional sur « Le développement durable du tourisme dans un réseau de parcs et d'aires protégées transfrontalier en Afrique de l'Ouest ».
15. **DEMANDE** aux Etats membres de l'OCI de soutenir et de coopérer avec l'Association islamique du Tourisme de Santé en République islamique d'Iran dans les efforts qu'elle déploie en vue de promouvoir le tourisme de santé dans les Etats membres.
16. **EXPRIME** ses sincères remerciements et sa profonde gratitude au Gouvernement et peuple de la République de Gambie pour l'hospitalité chaleureuse réservée aux délégués et pour les excellentes dispositions prises en vue d'assurer le succès de la 8^{ème} Session du CIMT.
17. **SE FELICITE** de l'offre de la République du Niger d'accueillir la 9^{ème} Session de la Conférence Islamique des Ministres du Tourisme (CIMT), en 2015.
18. **DEMANDE** au Secrétaire général de l'OCI de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et d'en faire rapport à la 9^{ème} session de la Conférence Islamique des Ministres du Tourisme (CIMT).

Banjul, 06 Décembre 2013